

<https://www.zurbains.com/actualites/revue-de-presse-web/le-parc-de-la-garenne-et-les-jardins-du-roy-de-nerac-classes-parmi-les-sites-du.html>



Le parc de la Garenne et les jardins du Roy de Nérac classés parmi les sites du Lot-et-Garonne

- Actualités - Revue de presse web -
Date de mise en ligne : mardi 21 juillet 2020

Copyright © Zurbains - Tous droits réservés

Le parc de la Garenne et les jardins du Roy de Nérac classés parmi les sites du Lot-et-Garonne

L'ensemble formé par le parc de la Garenne et les jardins du Roy de Nérac, situés sur le territoire de la commune de Nérac, a été classé parmi les sites historiques et pittoresques du département du Lot-et-Garonne. Le décret de classement de ces sites d'une superficie de 27,2 hectares a été signé le 3 juillet 2020.